

60 jours à CLICHY juin 2009

GILLES CATOIRE SUR LE GRIL DU CHAUFFAGE URBAIN !

DES HAUSSES EXORBITANTES

Plus 50 % d'une année sur l'autre, le prix du chauffage urbain avait en 2004 fait éclater la colère des locataires de l'O.P.H.L.M. de Clichy.

Une colère d'autant plus légitime que tout le monde savait officiellement depuis l'an 2000 que les tarifs de la S.D.C.C., la Société de distribution de chaleur de Clichy, filiale du groupe multinational Suez, étaient plus élevés qu'ailleurs : entre 30 % et 50 % selon tous les rapports d'experts. Il fallait donc trouver les causes et les responsables pour corriger ces inacceptables anomalies.

Mais malgré plusieurs réunions, s'étalant sur trois ans, de la Commission consultative des services publics locaux, impossible de savoir d'où venaient ces anomalies et, donc, quelles mesures prendre pour obtenir une baisse significative des prix, le remboursement des sommes trop versées par les Clichois durant des années, et pour éliminer les incohérences juridiques de la concession passée entre la Ville et le fournisseur de vapeur.

Il fallait donc savoir pourquoi les quatre rapports des experts pointant tous de gros dysfonctionne-

**PLUS 50 %
D'UNE ANNÉE
SUR L'AUTRE...**

ments étaient restés lettre morte. Ce dossier est sur la place publique depuis dix ans mais les énigmes demeurent.

Nous étions en présence d'un blocage du maire de Clichy puisque, en 1995, il renouvela sans rien y changer la concession jusqu'en 2015.

C'est la raison pour laquelle Guy Schmaus réclame avec les élus communistes depuis plus d'un an la création d'une « mission d'information et d'évaluation » sur le chauffage urbain de Clichy, prévue par une loi initiée par Lionel Jospin en 2002. Elle est de droit si un sixième des élus municipaux le demande. C'est le cas à Clichy ! Mais, lors du Conseil municipal du 24 mars, Gilles Catoire est allé jusqu'à lever la séance pour empêcher la discussion et le vote du vœu communiste réclamant cette mission d'information. Guy Schmaus a donc saisi le préfet qui, dans sa réponse du 27 avril, indique qu'il a démarré des

explications au maire de Clichy. Souhaitons qu'une Commission d'enquête réellement pluraliste, où chaque groupe du Conseil municipal pourra désigner un titulaire avec les mêmes droits et les mêmes devoirs, conformément à la loi, voie enfin le jour au prochain Conseil municipal ! C'est cela la démocratie.

Cette commission devra en six mois éclaircir les mystères du chauffage urbain et conclure par des propositions concrètes, comme le remboursement des sommes dues aux Clichois.

SUEZ A LES MOYENS DE REMBOURSER LES CLICHOIS !

Tous les Clichois sont concernés, soit comme contribuables, soit

DES TARIFS PLUS ÉLEVÉS QU'AILLEURS : ENTRE 30 % ET 50 % ...



comme contribuables et consommateurs à la fois.

La liste des abonnés, quant à elle, est éloquent : bâtiments communaux, écoles, Office de l'habitat, hôpital Beaujon, Fondation Roguet, L'Oréal, Verger Delporte et de nombreux copropriétaires... Au bout du compte, le groupe Suez, qui a fait 6,5 milliards d'euros de profits en 2008, a les moyens de dédommager les Clichois. Et la municipalité a besoin de mettre rapidement un peu d'ordre dans ses rapports avec la S.D.C.C...

Ainsi, les Clichois auront enfin leur chauffage urbain à un prix comparable à celui des autres.

...MAIS GILLES CATOIRE LÈVE LA SÉANCE POUR EMPÊCHER LA DISCUSSION !

Il serait utile que la loi Jospin soit complétée par un contrôle citoyen du fonctionnement de cette société financée par nos deniers.